

Extrait du Commune de Saint-Sandoux

<http://saint-sandoux.fr/scolarité-jeunesse/article/garderie>

Garderie

- Scolarité / Jeunesse -

Date de mise en ligne : jeudi 21 septembre 2017

Commune de Saint-Sandoux

Dans les locaux de l'école publique

1, Rue de l' École

Tél. : 04 73 39 19 01

Les enfants peuvent être accueillis :

- les lundis, mardis, jeudis et vendredis :
de 7 h30 à 8h50 et de 16h15 à 18h30.

- les mercredis :

de 7h30 à 8h50 et de 12h00 à 12h30

Les parents choisissent en début de chaque trimestre le mode de paiement : taux horaire ou forfait.

Tarifs garderie périscolaire

Année 2017-2018

- **Tarif horaire : 2,20 Euros**
- **Forfait mensuel pour 1 enfant : 35,00 Euros**
- **Forfait mensuel pour 2 enfants : 59,00 Euros**
- **Forfait mensuel pour 3 enfants : 77,00 Euros**

Forfait mensuel 13Euros par enfant supplémentaire

AVEC LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE, VOS RÈGLEMENTS EN TOUTE TRANQUILLITÉ

Suite à sa délibération en date du 29/11/2016, le conseil municipal vous propose désormais de régler vos factures de garderie périscolaire par prélèvement sur votre compte bancaire ou postal.

Si vous êtes intéressés par ce mode de paiement il vous suffit de télécharger :

- un contrat de prélèvement à l'échéance et
- un mandat de prélèvement SEPA

et de retourner au secrétariat de mairie ces 2 pièces datées et signées accompagnées d'un Relevé d'identité Bancaire.

Vous bénéficierez ainsi du prélèvement automatique dès votre prochaine facture.